

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 58

Oct. Nov. Déc. 2015

Editorial

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@wanadoo.fr

gc.rocne@orange.fr

www.snca-nat.fr

SOMMAIRE du seul BAC authentique

P. 1 & 2 Edito: Capitalisme et guerre civile

PP. 2 & 3 Vers la déqualification des personnels ex-TOS

PP. 3 à 5 Harcèlement et capitalisme

P. 6 Maréchal, nous voilà!

P. 7 Paroles de terrain

P. 8 La loyauté à sens unique

BAC n° 58

Oct. Nov. Déc. 2015

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Capitalisme et guerre civile

A peine les adhérents et sympathisants du SNCA e.i.L. Convergence avaient-ils eu le temps de prendre connaissance du **BAC** n° 57 qu'éclatait la tuerie du 13 novembre: des ressortissants français massacrant leurs compatriotes en train de se détendre après une semaine de labeur. Cela ressemble fort à un prélude de guerre civile ... Dans la foulée, les élections régionales donnaient le FN comme premier parti politique de France avec ... 14 % seulement de l'électorat qui s'est abstenu pour moitié. Est-il un ardent défenseur de la paix civile, le parti qui ouvertement dénonce cinq millions de nos compatriotes sous prétexte qu'ils, ou leurs parents, ou grands-parents ne sont pas nés en France, ni ne sont de bons chrétiens, comme si les soixante millions d'autres faisaient tous révérence à l'Eglise du pape?

Il y a donc dans notre pays des ferments politiques de discorde aussi dangereux les uns que les autres.

Par ailleurs, attribuer le chômage croissant aux immigrés, c'est se tromper de cible. Les travailleurs quels que soient leur statut et leur origine nationale sont tous, sans exception, les seuls producteurs des vraies richesses, celles dont l'humanité a besoin. Il ne faut jamais oublier que l'actuelle organisation libérale de l'économie nationale, européenne et mondiale, autrement dit le capitalisme et plus particulièrement le capitalisme spéculatif totalement improductif, favorise prioritairement non pas l'innovation comme on le dit parfois, mais les uniques et combien excessifs profits de quelques-uns. Une entreprise industrielle de grosse envergure aujourd'hui ne produit et ne vend que pour distribuer les plus gros dividendes possibles à ses actionnaires; elle se comporte de plus en plus comme les banques et les sociétés financières: par ici la monnaie! L'investissement et par conséquent les créations d'emplois ne sont plus du tout à l'ordre du jour.

Ce capitalisme contemporain est responsable, en outre, du saccage des richesses naturelles; il détruit les beautés du monde, salit la planète, empuantit les villes, pollue l'atmosphère, rend insalubre l'eau des rivières, contamine les nappes phréatiques et asphyxie les fonds marins. Et, en plus, il fraude les états où il exerce ses dévastations en payant le moins d'impôts possible tout en flouant les consommateurs auxquels il fournit des produits non conformes aux lois!

Comme les fauteurs de discorde civile, le grand capital spéculatif et actionnarial a intérêt à affaiblir l'Etat-Nation, voire à le détruire. Or en France, l'Etat-Nation, qui par ses lois protège les citoyens et par ses services publics redistribue les richesses au bénéfice de tous, s'incarne dans la République. Ce sont les citoyens qui, depuis la Révolution Française, l'ont voulu ainsi. La République et ses institutions reflètent la volonté de la Nation. S'attaquer à l'unité nationale et vouloir la destruction de la République Une et Indivisible, c'est la même chose. Mais personne n'est obligé de se rallier à un tel programme contraire à l'intérêt général et au bien public.

C'est d'ailleurs pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence, en toute cohérence, défend comme le préconise la *Charte d'Amiens* tout salarié qui lui demande de l'aide, affirme son attachement aux principes et aux valeurs de la République et exige l'application intégrale du programme du Conseil National de la Résistance qui en découle. Datant de 1944, il n'est pas plus obsolète que la République proclamée en 1792 !

Vers la déqualification des personnels ex-TOS

Même si François Hollande prétend faire passer le « pacte » de sécurité avant le pacte de stabilité, le détail des augmentations de postes dans l'armée, la police et la justice montre que la parcimonie est toujours de mise. D'ailleurs son ministre de l'économie, Emmanuel MACRON, rappelle à l'occasion que non seulement il y a encore trop de fonctionnaires mais qu'être fonctionnaire à vie est incongru.

L'état lamentable dans lequel se trouve l'Education Nationale, en dépit de créations de postes censées compenser les suppressions survenues lors du précédent quinquennat et de la volonté, au moins affichée, de refonder l'Ecole de la République, donnent à réfléchir sur l'efficacité de la politique éducative ; les actes terroristes survenus au cours de l'année 2015 ont été commis par des jeunes gens de nationalité française, qui, pour certains, avaient flirté avec la délinquance mais qui surtout étaient tous passés à un moment ou un autre de leur vie dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées publics. Donc un échec cruel pour l'Ecole de la République !

Par manque ou par trop plein de fonctionnaires ? Une école publique, donc laïque, sans fonctionnaire est-ce possible, est-ce seulement concevable ? Eh bien, oui ! Depuis bientôt deux décennies, le ministère de l'Education Nationale s'est débarrassé, le mot est violent mais exact, de certains de ses fonctionnaires de catégorie C, les moins bien payés, et parfois même sous le SMIC, en les mettant à la disposition des collectivités départementales et régionales. Il s'agit des personnels TOS, Techniciens Ouvriers Spécialisés, devenus ATT, Agents Techniques Territoriaux. Certains ont voulu conserver leur statut de fonctionnaires d'Etat. Qu'à cela ne tienne ! L'Etat les a « détachés » sur leurs nouvelles missions territorialisées et, du coup, il n'a plus à s'occuper d'eux, ni de leurs carrières, ni même de leurs droits de travailleurs ... Un souci de moins.

Or, ces ATT sont dans nos collèges et nos lycées où ils entretiennent les bâtiments, font marcher les cantines, veillent au bon fonctionnement du matériel, que parfois ils installent, destiné aux élèves et à leurs professeurs. Sans ATT, pas de collège, pas de lycée qui vaille. Mais, direz-vous, s'ils ne sont plus fonctionnaires d'Etat, ils sont fonctionnaires territoriaux. Où est le problème ?

C'est là que le bât blesse. En effet, entre un chef de service, le principal ou le proviseur de l'établissement, qui donne les ordres souvent par l'intermédiaire de son gestionnaire, et un patron, la collectivité territoriale qui les paie mais est aussi propriétaire des murs et des équipements de l'établissement, ce qui peut créer des connivences malsaines qui se retournent contre l'ATT, la situation de ces personnels est délicate ; en outre, la tendance lourde dans les conseils départementaux et régionaux est de privilégier la « compétence » aux dépens de la **qualification**.

Un fonctionnaire, dans les trois fonctions publiques, d'Etat, territoriale et hospitalière, est recruté par concours. C'est la voie d'accès aux emplois, dits postes, dans la fonction publique ; et c'est aussi la voie du mérite républicain. Ceux qui réussissent les concours sont recrutés par l'administration organisant ces concours et titularisés sur leur poste ce qui leur

garantit la pérennité de l'emploi. Car la réussite au concours atteste la **qualification** du nouveau recruté, **qualification** dont l'administration a besoin pour rendre à la collectivité nationale les services qui sont à l'origine de sa création. Par ailleurs, le concours anonyme, du moins dans sa première partie sélective, garantit l'impartialité du jury qui examine les candidats : pas de favoritisme, pas de clientélisme. Et le fonctionnaire qui peut perdre la garantie de l'emploi pérenne s'il commet une faute professionnelle grave (corruption, favoritisme), n'a aucun intérêt à désertir ce même champ de l'impartialité qui lui a permis d'accéder à la reconnaissance de sa **qualification**.

Sauf que la collectivité territoriale « employeuse » n'a aucune envie d'être contrainte par cette **qualification** dans l'échelle des salaires ou dans les promotions de carrière. Comme tout patron, elle doit organiser des formations afin d'améliorer les **qualifications** ; or, elle tient rarement compte de la réussite dans ces formations pour valoriser la carrière du lauréat, de même qu'elle limite le recrutement par concours. En effet, elle préfère le recrutement par contractualisation ce qui la libère des grilles indiciaires auxquelles elle préfère l'octroi de primes ce qui lui donne plus d'emprise sur le salarié. En bref, elle fait valoir sa préférence pour la « compétence » à l'obéissance aux dépens de la **qualification** améliorant pourtant le service rendu à la population. La collectivité territoriale a donc la fâcheuse tendance à décourager les personnels à sortir de la précarité et à améliorer leur **qualification** : un technicien plus diplômé que les autres sera souvent placé sous les ordres d'un collègue moins qualifié que lui. Et il pourra même être moins bien payé que lui ! La liberté que donne l'accès à la connaissance est contrebattue au quotidien par ces pratiques illégitimes qui font resurgir clientélisme et favoritisme là même où ils devraient avoir disparu. La corruption y gagne à coup sûr !

La fonction publique territoriale est donc le ver dans le fruit qui ronge de l'intérieur les principes mêmes sur lesquels fonctionnent les administrations démocratiques et les services publics républicains. Il faut que le ministère de la Fonction Publique et de la Décentralisation prenne au sérieux ces déviances et y porte remède. Sinon, le mal gagnera d'autres secteurs de la Fonction Publique ... Quoique en pense Emmanuel MACRON, une Fonction Publique délabrée n'est pas la preuve de la bonne santé de l'Etat-Nation, ni de la démocratie, ni de la Laïcité, ni de la République.

Harcèlement et capitalisme

Madame le Ministre de l'Education Nationale qui a réponse à tout grâce aux divers services de son ministère qui disposent dans leurs nombreux placards de projets avortés que ses prédécesseurs n'ont pas pris en considération, après celui de la quasi élimination de l'enseignement des langues anciennes au collège, vient de ressortir de quoi lutter, dit-elle, contre le harcèlement à l'Ecole.

Harcèlement et numérique

Le SNCA e.i.L. Convergence ne nie pas les effets dévastateurs du harcèlement que les collégiens et lycéens exercent les uns sur les autres : il y a des morts d'adolescents à la clef de ces comportements qui endeuilent l'Ecole de la République et la communauté nationale toute entière.

Il est vrai que les réseaux sociaux proposent un moyen bien commode pour se moquer des petits copains et copines qui, pour une raison ou pour une autre, à un certain moment de la vie des enfants scolarisés, suscitent la méchanceté des petits camarades. Les nouvelles technologies amplifient considérablement les traditionnelles vexations que tous les gamins du monde ont subies ou exercées dans le cadre des salles de classe et des cours de récré. Madame

le Ministre ne fait pas dans la dentelle ; elle prévoit de punir également les injures inévitables qui fusent à longueur de journée entre les mêmes et les vraies conduites de harcèlement que certains élèves organisent contre d'autres.

A propos : que compte entreprendre le gouvernement pour réglementer l'usage des réseaux sociaux dont les opérateurs fraudent allègrement le fisc de tous les pays où ils mettent à la disposition de tous aussi bien la face claire que la face obscure des technologies numériques ? En soi, certes, elles n'ont aucune dimension morale ; c'est aux responsables de la vie dans la cité de leur en donner une pour assurer le bien public, c'est-à-dire ce qui naît du souci de préserver l'intérêt général.

Harcèlement et management

Une des plaies qui rongent l'Education Nationale, c'est que sa hiérarchie, y compris au plus haut niveau, se conforme à la pensée unique de la caste politique et pense que le « management » est la forme de gestion qui lui est le mieux appropriée ! Quelle bêtise improductive ! Les entreprises privées ou mixtes qui se sont vouées à corps perdu au tout libéral, ont connu, et connaissent encore, leur fatales périodes de suicides qu'un « grand » PDG, le sieur Didier LOMBARD de France-Télécom-Orange, qui y a perdu son poste sinon ses stock options, qualifiait de « mode » ...

Cela n'a pas servi de leçon à grand monde. Combien de chafaillon-ne-s de nos collègues et de nos lycées mettent en valeur leur servilité envers leur hiérarchie en imposant des tâches supplémentaires et sans aucune efficacité à leurs collaborateurs enseignants ou non ? Et d'imposer des réunions sous –et même sans - le moindre prétexte, et d'exiger la communication de données chiffrées pour établir des statistiques qui ne serviront à rien, et de provoquer des convocations impromptues à seule fin de bien montrer qui est le chef ... Le tout assorti de démonstration de mépris, voire d'engueulades et de sanctions illégitimes. La transgression de la légitimité préside au harcèlement des personnels et encourage quelques-uns d'entre eux, qui pensent peut-être ainsi se protéger, à usurper des fonctions hiérarchiques qui ne sont pas les leurs pour harceler à leur tour leurs collègues.

Le SNCA e.i.L. Convergence a eu récemment l'occasion de dénoncer ce type de comportements inacceptables dans certains bassins de la MLDS-Versailles ; il les tient pour les fruits vénéneux produits par le management qui répand la méfiance et la rivalité entre les salariés au lieu de développer la conviction du bien fondé des missions qu'ils ont en commun la charge d'accomplir.

Malheureusement, des pans entiers de l'Education Nationale fonctionnent ouvertement sur ce modèle malveillant et pour les personnels et pour les publics à former et pour les objectifs à atteindre. Les GRETA, par exemple, en charge de la formation continue, dont le destin est de devenir des outils aux seules mains des nouveaux conseils régionaux, connaissent cette plaie du harcèlement induit par la logique de l'économie libérale : avant d'être des pédagogues, les formateurs sont incités à être des vendeurs performants non seulement de leurs « compétences » individuelles mais surtout de leur GRETA respectif ; car il faut gagner des parts du marché de la formation continue, ou tout au long de la vie comme l'exprime la langue politique, qui de fonction régaliennne qu'elle devrait être comme tout ce qui relève de l'éducation, de la formation et de la qualification des citoyens est désormais un enjeu d'argent.

Harcèlement, violence et tyrannie

Cela est en soi contestable et dissimule aussi autre chose ; le travailleur, à commencer par celui qui forme d'autres travailleurs ou futurs travailleurs, est responsable non seulement de l'entreprise qui l'emploie mais surtout de son propre emploi. S'il le perd, ce sera sa faute ;

sûrement pas celle de l'économie capitaliste qui, pour fonctionner au mieux des intérêts actionnariaux, se moque du bien être des travailleurs qui sont pourtant par leur travail les vrais producteurs des richesses nécessaires à la vie de l'humanité. Quand cette conception mercantile de la formation continue s'accompagne auprès des personnels contractuels d'une propagande visant à les dissuader de passer des concours de titularisation, l'objectif fondamentalement capitaliste au travail s'éclaire : le maintien de la précarité favorise les bas salaires, sa principale qualité ; elle divise les travailleurs par la concurrence qu'elle établit entre eux et déconsidère l'amélioration des qualifications : un comble quand il s'agit des enseignants coordinateurs de la formation continue !

Il y a un lycée de Bourgogne-Franche-Comté dont un des proviseurs adjoints charge certains élèves de lui faire des rapports sur certains profs, une académie où les DASEN demandent pour faire des « statistiques » le signalement des élèves qui se radicaliseraient et des personnels un tant soit peu grévistes ; le harcèlement lié à la conception managériale, donc capitaliste, de la gestion des services publics rejoint l'esprit pétainiste de la délation ...

C'est cela la modernité, soixante-dix ans après l'effondrement du Reich hitlérien et de son pendant japonais !

Le 25 novembre dernier était consacré à la violence faite aux femmes et, par conséquent, aux victimes elles-mêmes, ces femmes et leurs enfants. La violence faite aux femmes est à l'origine d'un meurtre de femme tous les trois jours, rien que chez nous, pays des Droits de l'Homme, ce qui signifie ceux des hommes et des femmes qui sont les mêmes, comme leur liberté et leur citoyenneté sont les mêmes dès leur naissance. Cette violence s'installe sur le terreau du harcèlement sexuel, sport national qui s'exerce à l'école, se répand dans les rues et les transports en commun, établit ses quartiers sur les lieux de travail et se réfugie jusque dans les chambres à coucher conjugales. Un enfant qui voit et entend sa mère battue et violée, quelle sera sa conception des rapports hommes-femmes ?

Là encore, le modèle capitaliste construit son avenir. Chaque fois que les rapports entre les êtres humains, même dans les replis de l'intimité, humilient certains d'entre eux au profit de la jouissance des autres, il y a la consolidation du principe de base du capitalisme si contraire à ceux de la République : l'inégalité entre les humains qui justifie tous les mensonges et tous les crimes.

La LOI

Le SNCA e.i.L. Convergence qui ne se prive pas de ricaner aux dispositions bêlantes de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM contre le harcèlement scolaire, rappelle que le harcèlement qu'il s'exerce à l'école ou à l'université, au travail, dans les lieux publics et privés, s'il change de méthode et de lisibilité, reste du harcèlement condamné par la LOI ; même chose pour la violence qui scolaire ou pas est punie, doit être punie en application de la LOI.

Certes, l'Ecole de la République doit redevenir un sanctuaire laïque, ce qui ne signifie pas un espace de non-droit. C'est pourquoi, dans sa lutte contre la violence, contre le harcèlement, contre l'absentéisme, contre le décrochage, l'Ecole doit solliciter l'aide des autres institutions de la République au lieu de prétendre qu'elle est maîtresse chez elle et peut, par conséquent, se débrouiller toute seule. Vanité ...

A force de détailler les occurrences dans lesquelles s'exercent violence et harcèlement, on transforme les comportements délictueux en produits de ces occurrences alors qu'ils sont d'abord les comportements d'individus de tous âges qui transgressent la LOI, la même pour tous. Le brouillage est une manière de dissimuler non seulement les actes illégaux eux-mêmes mais la source permanente qui les engendre, la conception inégalitaire de la société qui ronge

nos consciences et nos conduites pour le plus grand profit du capitalisme. Pour sa part, le SNCA e.i.L. Convergence s'en tient aux principes laïques de **la République Une et Indivisible**, si bien exprimés par sa devise, aux objectifs de proche et moyen terme de la **Charte d'Amiens** qui sont destinés au mieux être des travailleurs et de leurs familles, et à l'application intégrale du programme du **Conseil National de la Résistance** (CNR) qui, en dépit de ses soixante-dix ans, reste prophétique, novateur et émancipateur.

Maréchal, nous voilà !

On connaît la rengaine. Par un cynisme effroyable, c'est à un compositeur mort dans les camps du nazisme que le Maréchal a emprunté la musique de cette marche altière. Aujourd'hui, à la suite des travaux de Rassinier* et de Faurisson**, on sait que la Shoah est un mythe, que comme le disait Darquier*** : « à Auschwitz, on n'a gazé que des poux ». C'est pourquoi la figure hiératique du Maréchal s'impose de plus en plus, et avec elle l'idéologie du « sauveur de la France » qui a su, lui, « faire don de sa personne... pour atténuer ses malheurs ».

Dans la pensée (si l'on ose employer ce terme) maréchaliste, la **pureté de la race** a été corrompue par l'afflux d'étrangers, Juifs, notamment, qui ont perverti la culture française, la livrant à l'esprit de jouissance. N'est-ce pas faire preuve d'esprit de jouissance que d'aller au concert ? de s'attabler à une terrasse de café ? Et ne mérite-t-on pas ainsi d'être punis ? C'est la thèse d'un Michel Onfray pour qui les attentats de novembre ne sont que la monnaie de notre pièce. Nous sommes punis d'avoir déclaré la guerre, de nous être laissés aller à la facilité, d'avoir abandonné la « terre » - dont on sait « qu'elle ne ment pas »- pour le gain facile du travail industriel, de la finance (tout cela, comme chacun sait : aux mains des Juifs). Nous avons glissé vers une économie du profit, ou qui pis est, de la « lutte des classes » : foin de l'harmonie médiévale, de l'ordre établi autour du seigneur -du « chef »- et du prêtre. La France n'a jamais été aussi grande que sous un chef prestigieux : Louis XIV, Napoléon, Clémenceau... Où est ce chef dont la France a besoin ?

Notre culture est en danger, Alain Finkielkraut, philosophe prestigieux, craint lui aussi qu'elle ne s'étiolle dans un multiculturalisme cancérigène.

Mais le travail l'est aussi, et pour les mêmes raisons. Une des causes du chômage, dénoncée par les Maurras****, Doriot*****, et complices, était le **nombre excessif d'étrangers**, qui viennent en propre ôter le pain de la bouche des Français. Aussi les a-t-on d'abord parqués dans des camps français : Gurs*****, Pithiviers*****, Beaune-la-Rolande*****, les Milles*****... Aujourd'hui refléurit cette idée simple de confinement des étrangers en attendant de vérifier leur innocuité. D'autant que certains – plusieurs ?- sont des malfaiteurs, voire des terroristes, venus abuser des vertus de l'hospitalité française.

Le travail anoblit ! Pas l'activité bureaucrate de fonctionnaires dont tout le monde sait qu'ils ne travaillent guère lorsqu'ils ne sont pas en grève. Le Maréchal déplorait que la France comptât **trop de fonctionnaires** ! Mais il est difficile de s'en dispenser ! Même avec le *numerus clausus* des lois de 1940 et 1941, le nombre de fonctionnaires dans le régime de Vichy est tout de même passé de 600 000 à plus de 900 000 !

On pourrait continuer la litanie ! « Français, vous avez la mémoire courte » disait aussi le Maréchal. En quoi, là, il avait raison ! L'ignorance, quoi qu'en pense Madame Vallaud-Belkacem, n'est pas une vertu cardinale ; elle ne saurait excuser que la trahison des élites

produise aujourd'hui les drames et les horreurs qui ont entaché à jamais l'histoire de la France.

Les tenants de Vichy aux solutions simples et souvent radicales ont fait leurs preuves ; ce qu'il nous faut, c'est toujours et encore plus de République ! D'égalité, de fraternité, de liberté ! Et d'une école laïque qui éduque les futurs citoyens !

**Paul RASSINIER (1906-1967) : homme politique, anarchiste et antimilitariste, ancien déporté, il est par ses ouvrages un des inspirateurs du négationnisme et du révisionnisme*

***Robert FAURISSON (1929-) : universitaire négationniste*

****Louis DARQUIER, dit DARQUIER DE PELLEPOIX fut commissaire général aux affaires juives de PETAIN*

*****Charles MAURRAS (1868-1952), écrivain et homme politique, il dirigea **L'Action Française**, organe de presse nationaliste, royaliste et contre-révolutionnaire*

****** Jacques DORIOT (1898-1945), fondateur du Parti Populaire Français et actif partisan de la collaboration pendant l'Occupation*

****** GURS (64), PITHIVIERS et BEAUNE-LA-ROLLANDE (45), LES MILLES (13) abritèrent des camps d'internement et de déportation de 1939 à 1945.*

Paroles de terrain

Nous avions réunion syndicale jeudi 10 décembre 2015, de 11 à 12 h, dans notre lycée : une fois de plus la date me semblait incongrue ; nous étions à quelques jours des sacrosaintes Compositions qui font la fierté de nos collègues et ajoutent de la fatigue et de la tension à une époque de l'année peu propices aux combats de toute sorte. Nous étions à une semaine des congés de Noël et, cela s'est produit l'année dernière, les fêtes, les cadeaux, deux semaines d'absence ont permis à notre administration d'étouffer les revendications du personnel. Bref, dans un sursaut de prise de conscience syndicale, un délégué, P.C. C ..., qui brille par ailleurs pour ses qualités de reptation face à notre proviseur, avait sollicité une réunion ayant pour titre « Problèmes actuels du lycée ».

N'ayant pas cours à cette heure-ci, je m'y suis rendue, me demandant, goguenarde, qu'elle pouvait bien être la gravité de ces « problèmes » pour qu'enfin un collègue ait une telle velléité revendicatrice.

Voyons l'affaire : ce collègue s'insurgeait contre les agissements d'un proviseur adjoint, E ..., et du proviseur à l'encontre d'une contractuelle insultée par un élève du Lycée Professionnel en classe de Logistique ; cette réunion arrivait bien tard car l'élève avait fait l'objet d'un Conseil de Discipline et venait d'être renvoyé du lycée. En fait, la réunion avait pour motif l'attitude du proviseur-adjoint qui avait demandé à l'élève de faire un rapport sur cette jeune professeure et qui avait dit à celle-ci (en face à face, et sans témoin) qu'il faisait d'abord confiance aux élèves. Mes collègues scandalisés, découvraient la vraie nature du proviseur adjoint ! Ils étaient choqués du fait qu'E ... demande à des élèves délégués des rapports sur leurs professeurs et les menace de représailles s'ils en informaient le professeur incriminé. Je leur ai rappelé qu'E ... était coutumier du fait : il n'avait pas agi autrement avec un professeur de Vente trois ans auparavant ; il venait de le faire avec un collègue d'espagnol, contractuel également : toute pression exercée à l'encontre d'un collègue fragile (psychologiquement ou socialement) lui permet, semble-il croire, d'asseoir son pouvoir de petit caporal. Ils en tombaient des nues. Je leur ai rappelé également qu'on parlait ici des professeurs mais que les agents étaient également victimes des agissements de notre comptable et j'ai déploré qu'ils n'aient pas été invités à cette réunion ; cela n'a pas intéressé mes collègues : ils ont balayé d'un revers de la main mes propos. Les démêlés d'un agent électricien et les problèmes d'amiante du lycée ne semblent pas les concerner.

La réunion s'est terminée après que chacun a déballé ses petits soucis mais sans qu'aucune action commune ait été envisagée ; nous sommes cependant convenus de publier sur *Liberscol* tous les rapports d'incident afin que nul ne les ignore et que l'administration ne puisse les nier ; il a été conseillé également de ne plus se rendre seul à l'administration lorsque celle-ci convoque (car elle n'invite pas) les personnels, le mieux étant d'y aller accompagné d'un délégué syndical. La sonnerie a retenti, chacun est retourné à ses affaires : les agneaux de D... bêlent dans la nuit tandis que les loups sont dans la bergerie.

Commission ouvrière des certifiés et agrégés

La loyauté à sens unique

*La loyauté vaut mieux qu'argent
In Le Roux de Lincy, Proverbes III, p.341-1842*

La loyauté comme l'adjectif loyal fait référence à la loi ; est loyal –e celle ou celui qui se conforme à la loi et, dans le déroulé de la vie, ne s'y dérobe ni ne la contourne.

Dans le secteur public, l'exercice du pouvoir exige la loyauté de ceux qui en reçoivent délégation ; par exemple, les fonctionnaires qui dans les administrations qu'ils servent et les services publics qu'ils assurent se doivent d'être les exécuteurs de la loi qui, étant la même pour tous ceux auxquels elle s'applique, ne doit jamais être adaptée à la demande particulière et dérogatoire d'un usager du service. Cela signifie aussi que l'agent de l'état ne peut être détourné de sa mission d'impartialité par une quelconque pression de sa hiérarchie ; si cela devait se produire cela signifierait que l'exercice de la loi ne se fait qu'à sens unique, que si les exécuteurs y sont tenus, les donneurs d'ordre ne le seraient pas ... Pour le coup, c'est l'état de droit qui recevrait un rude coup sur la tête et la corruption qui tiendrait le haut du pavé !

Les expériences du SNCA e.i.L. Convergence lui apprennent, hélas, que ces coups sur la tête et ces déviances corruptrices sont fréquents. Par exemple, un ATT qui pose auprès de son chef de service, le proviseur du lycée dans lequel il exerce, une fiche de suspicion d'amiante dans un bâtiment où il doit intervenir, non seulement n'obtient pas la communication du DTA (Dossier de Teneur en Amiante) qui selon la loi doit lui être accessible, mais se fait punir par mises à pied répétitives obtenues grâce à la connivence illégale quoique bien comprise entre ce chef de service et le patron de l'ATT, le conseil régional socialiste du coin !

Autre exemple. Les PER DIR sont évalués pour obtenir mutation et promotion par un double système d'appréciations, souvent pertinentes, et de petites cases à cocher qui, remplies, montrent une distorsion parfois béante avec l'appréciation correspondante.

Le syndicat administratif majoritaire des PER DIR qui fonctionne plus comme le *Lion's Club* ou le *Rotary's Club* pour ne pas dire l'antique *Jokey's Club* (il s'agit en fait du SNPDEN...) que comme une organisation syndicale défendant les intérêts matériels et moraux des salariés, peut ainsi, auprès de commissaires paritaires qui lui sont acquis et qui ne s'attardent pas à lire les appréciations mieux fondées que des cases intentionnellement mal cochées, obtenir les promotions de ses « loyaux » clients... Ce qui met en évidence la profonde déloyauté et la corruption du système : la hiérarchie de l'Education Nationale se couche devant les intérêts politiques d'un appareil syndical administratif et trahit ceux des PER DIR qui servent loyalement l'Ecole de la République.

La hiérarchie de l'Education Nationale est coutumière du fait. Elle demande souvent à des personnels enseignants, CPE, ou autres, de lui rendre service en exerçant loyalement des métiers dont les titulaires font défaut. En contrepartie, ces faisant-fonctions reçoivent des compensations financières dérisoires, sous forme de primes minimalistes jamais prises en compte dans le calcul des retraites ; mais aucune reconnaissance dans l'inflexion des carrières ni la promotion de corps : même pas une bonne VAE !

La « loyauté » dont les agents de l'Etat ont les oreilles rebattues devient ainsi le synonyme inattendu de soumission et de servilité exigées des personnels !

L'Ecole de la République ni ses personnels, qui sont des citoyens libres et égaux en droits, ne méritent cette indignité.